



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

services de la Présidence

Question écrite n° 74482

Texte de la question

M. René Dosière rappelle à M. le ministre de la culture et de la communication que dans le cadre de la consolidation, à partir de 2008, du budget de la présidence de la République, une convention de mise à disposition de personnels et de moyens entre son administration et les services de la présidence a été signée. Il souhaite obtenir les précisions suivantes pour chacune des années 2008 et 2009 : nombre de personnes mises à disposition ; coût global (indemnités et charges sociales incluses) de ces mises à disposition ; autres crédits de fonctionnement et d'investissement affectés à la présidence ; montant des sommes effectivement remboursées au 31 décembre de chaque année ; imputation budgétaire exacte de ces remboursements.

Texte de la réponse

Pour l'année 2008, 91 agents du ministère de la culture et de la communication étaient affectés aux résidences présidentielles (palais de l'Élysée, hôtel de Marigny, palais de l'Alma, château de Rambouillet, domaine national de Marly-le-Roy, domaine de Souzy-la-Briche et fort de Brégançon). Parmi eux : 2 agents de catégorie A, 10 agents de catégorie B, 79 agents de catégorie C. Le coût global de ces personnels, qui a fait l'objet d'un remboursement par la présidence de la République, s'est élevé en 2008 à 3 622 901 euros, dont 28 734 euros réglés en 2009. À compter du 1er juin 2009, le château de Rambouillet et le domaine national de Marly-le-Roy, perdant leur statut de résidences présidentielles, ont été respectivement rattachés au Centre des monuments nationaux et au château de Versailles, établissements publics sous tutelle du ministère de la culture et de la communication. Ce transfert a impliqué le retrait de ces deux résidences de la convention de mise à disposition, signée entre le ministère de la culture et de la communication et la présidence de la République, à compter du 1er juin 2009. À compter de cette date, seuls les agents mis à disposition des résidences de Souzy-la-Briche, du palais de l'Élysée et du fort de Brégançon ont continué à faire l'objet d'un remboursement de la part de l'Élysée. De ce fait, au 31 décembre 2009, l'effectif mis à disposition étant de 56 agents, le coût global des personnels mis à disposition en 2009 s'est élevé à 2 763 150 euros (comprenant le remboursement des personnels au titre des résidences de Marly et Rambouillet pour les mois de janvier à mai 2009). La dépense a été intégralement remboursée par la présidence en 2009. Concernant les effectifs de fonctionnement et d'investissement affectés à la présidence : le ministère de la culture et de la communication effectue les dépenses relatives à la conservation et à la mise en valeur des résidences présidentielles, au titre des monuments historiques qui lui sont affectés et qui sont mis à la disposition de la présidence de la République : palais de l'Élysée et dépendances, hôtel de Marigny et palais de l'Alma. 1. Dépenses de fonctionnement. Aucun crédit n'est délégué au service national des travaux pour le fonctionnement des résidences présidentielles. 2. Dépenses d'entretien. Le ministère de la culture et de la communication a délégué 1 Meuros en 2008 et en 2009 au service national des travaux pour assurer l'entretien immobilier des résidences présidentielles, à l'exception du fort de Brégançon. Ces crédits ont été consommés chaque année en totalité. Les dépenses relatives au fort de Brégançon, immeuble affecté au ministère chargé de la culture, sont prises en charge par le ministère de la défense. Un transfert de 0,1 Meuros a été effectué en gestion 2009 au bénéfice du ministère de la défense pour l'entretien du fort. Ce transfert vient compléter un transfert de base de 0,08 Meuros effectué en LFI 2004. Ce

transfert de 0,1 Meuros a été repris en base de LFI 2010 (cf. page 60 du projet annuel de performance du programme Patrimoines). 3. Dépenses d'investissement. Programme Patrimoines (mission Culture) : le service national des travaux a consommé 5,5 Meuros en 2008 et 6,5 Meuros en 2009 (crédits de paiement) en faveur de la restauration des résidences présidentielles. Plan de relance : 0,84 Meuros en AE = CP ont été versés en 2009 dans le cadre du plan de relance au titre du fonds État exemplaire.

Données clés

Auteur : [M. René Dosière](#)

Circonscription : Aisne (1^{re} circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 74482

Rubrique : État

Ministère interrogé : Culture et communication

Ministère attributaire : Culture et communication

Date(s) clé(s)

Date de signalement : Question signalée au Gouvernement le 19 avril 2011

Question publiée le : 23 mars 2010, page 3222

Réponse publiée le : 10 mai 2011, page 4814